

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ARNAUD

Date de convocation : 21/02/25

Membres en exercice : 134

Présents : 90

Votants : 90

Pour : 90

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE : 2025-03-25-18

Objet : Approbation du plan de formation 2025

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11/03/2025 ;

Vu la proposition de plan de formation pour l'année 2025 ;

Considérant que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées dans une logique d'adaptation régulière aux évolutions techniques et réglementaires ;

Considérant que le plan de formation consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents pour une période donnée ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Approuvent le plan de formation 2025 annexé à la présente délibération,
2. La présente délibération sera transmise au CNFPT.